

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM ET A L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES SITUÉES SUR SON PÉRIMÈTRE

Par arrêté du 26 juin 2020, Madame Anne BOISSEL, Présidente d'Isigny-Omaha Intercom, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Isigny-Omaha Intercom arrêté par délibération du 26 septembre 2019 et à l'abrogation des 16 cartes communales en vigueur sur le territoire sur le périmètre d'études du PLUi.

Objet et durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet de PLUi d'Isigny-Omaha Intercom, sur le projet d'abrogation des cartes communales en vigueur sur le territoire ainsi que sur la révision du zonage d'assainissement pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 24 août 2020 à 9h00 au vendredi 25 septembre 2020 à 17h00.

Commissaires enquêteurs :

Monsieur Marcel VASSELIN (cadre de l'industrie, retraité) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Madame Françoise CHEVALIER et Monsieur Jean-Claude THOMAS comme membres titulaires par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen le 22 novembre 2019.

Dossier d'enquête publique:

Il est constitué :

Du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Au regard de la présence de communes littorales et de sites Natura 2000 sur le territoire, une évaluation environnementale du PLUi a été réalisée. Cette dernière figure dans les pièces du dossier soumis à enquête.

Du projet d'abrogation des cartes communales : Les communes concernées par la procédure d'abrogation sont les suivantes : Aignerville (commune déléguée de Formigny-la-Bataille), Castilly (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Colombières, Etréham, Géfosse-Fontenay, La Bazoque, Le Breuil-en-Bessin, Le Tronquay, Lison, Montfiquet, Sainte-Honorine-des-Pertes (commune déléguée d'Aure-sur-Mer), Saint-Germain-du-Pert, Saon, Saonnet, Surrain, Trungy.

Le dossier de PLUi et d'abrogation des cartes communales (sous format papier ou numérique) ainsi que les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête seront consultables, aux jours et heures habituels d'ouverture, dans toutes les mairies du territoire, au siège et aux antennes d'Isigny-Omaha Intercom durant la durée de l'enquête, soit 33 jours consécutifs, du lundi 24 août 2020 à 9h00 au vendredi 25 septembre 2020 à 17h00.

Lieux de consultation des documents, horaires et positionnement des permanences :

Les membres de la commission d'enquête recevront le public dans le cadre des permanences définies aux lieux dates et horaires suivants (*Nota : Respect des règles sanitaires « covid-19 » en matière de distanciation sociale, gel hydroalcoolique et port du masque obligatoire*) :

ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Siège de l'enquête publique	Adresse	Horaires d'ouverture au public	Date et horaire des permanences
Antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille (Dossier sous format papier et numérique)	Ancienne RN13 14710 FORMIGNY-LA-BATAILLE	Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 13h00	- Lundi 24 août 2020 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

MAIRIES DESIGNÉES COMME LIEUX DE PERMANENCES :

Mairies	Adresse	Horaires d'ouverture au public	Date et horaire des permanences
Montfiquet (Dossier sous format papier* ou numérique)	La Cavée14490 MONTIFIQUET	Mercredi 9h30-12h	- Mercredi 26 août 2020 de 10h00 à 12h00

Le Molay-Littry (Dossier sous format papier et numérique)	Place du Marché 14330 LE MOLAY-LITTRY	Du Lundi au Jeudi Vendredi Samedi	9h-12h 14h-16h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	- Mercredi 26 août 2020 de 14h00 à 17h00
Isigny-sur-Mer (Dossier sous format papier et numérique)	Rue Thiers 14230	Lundi à Vendredi	9h-12h 13h30-17h	- Lundi 31 août 2020 de 9h00 à 12h00
Castilly (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le Bourg 14230	Lundi Mardi et Jeudi Mercredi et Vendredi	14h-18h 14h-17h30 14h-17h	- Lundi 31 août 2020 de 14h00 à 16h00
Aignerville (Dossier sous format papier* ou numérique)	Normanville 14710	Mardi	10h15-11h15	- Mardi 1er septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Trévières (Dossier sous format papier et numérique)	8, rue de la Mairie 14710	Lundi Mardi Jeudi Vend Mercredi	9h-12h 14h-16h 9h-12h	- Mardi 1er septembre 2020 de 14h00 à 17h00
Sainte-Honorine-de-Ducy (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14240	Mardi	16h-17h30	- Mardi 1er septembre 2020 de 14h00 à 16h00
La Bazoque (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14490	Mardi	16h30-18h30	- Mardi 1er septembre 2020 de 17h00 à 19h00
Saint-Germain-du-Pert (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14230	Lundi Jeudi	17h-19h 10h-12h	- Jeudi 3 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Grandcamp-Maisy (Dossier sous format papier et numérique)	Rue du Docteur Boutois 14450	Lundi Mercredi Jeudi Mardi Vendredi	9h-12h 14h-16h 9h-12h	- Jeudi 3 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
Saint-Laurent-sur-Mer (Dossier sous format papier* ou numérique)	3, chemin de l'Église 14710	Lundi 1er et 3e samedi	13h30-15h 10h-12h	- Lundi 7 septembre 2020 de 13h30 à 15h30
Géfosse-Fontenay (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le Bas Géfosse 14230	Mardi Vendredi	9h-12h 15h30-17h30 9h-12h	- Mardi 8 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Lison (Dossier sous format papier* ou numérique)	12 Rue de la Lande 14330	Mardi et Jeudi	15h-17h	- Mardi 8 septembre 2020 de 15h00 à 17h00
Balleroy-sur-Drôme (Dossier sous format papier et numérique)	Place du Marché 14490	Lundi à Vendredi	8h30-12h 13h30-16h	- Mardi 8 septembre 2020 de 13h30 à 16h00
Saint-Paul-du-Vernay (Dossier sous format papier* ou numérique)	Rue Eternelle 14490	Mardi et Vendredi	17h-19h	- Mardi 8 septembre 2020 de 17h00 à 19h00
Etréham (Dossier sous format papier* ou numérique)	Place de l'Église 14400	Mercredi Vendredi	10h-12h 17h30-19h	- Mercredi 9 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Tour-en-Bessin Dossier sous format papier* ou numérique)	9, route de Maisons 14400	Lundi Mercredi Jeudi	10h-12h 17h-18h 16h30-18h30	- Mercredi 9 septembre 2020 de 14h00 à 16h00
Trungy (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14490	Lundi Jeudi	15h-17h30 9h-12h	- Jeudi 10 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Le Breuil-en-Bessin (Dossier sous format papier* ou numérique)	La Nourichellerie 14330	Jeudi	16h30-18h30	- Jeudi 10 septembre 2020 de 14h30 à 16h30
Saonnet (Dossier sous format papier* ou numérique)	L'Eglise 14330	Mardi	16h30-18h30	- Mardi 15 septembre 2020 de 16h30 à 18h30
Colombières (Dossier sous format papier* ou numérique)	Lieu-dit Vaudel 14710	Mardi Jeudi	10h-12h 16h-18h	- Mardi 15 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Surraïn (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le Bourg 14710	Mardi	16h30-18h30	- Mardi 15 septembre 2020 de 14h30 à 16h30
Le Tronquay (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14490	Lundi Mercredi Jeudi	16h-18h30 9h30-11h30 14h30-17h	- Mercredi 16 septembre 2020 de 9h30 à 11h30

Sainte-Marguerite-D'Elle (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14330	Lundi Jeudi Samedi	17h30-19h30 15h-17h30 10h-12h	- Mercredi 16 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
La Cambe (Dossier sous format papier et numérique)	Rue Principale 14230	Lundi Mercredi Mardi Jeudi Vendredi	9h-12h 14h-16h30 9h-12h	- Jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
Cricqueville-en-Bessin (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14450	Jeudi	16h-19h	- Jeudi 17 septembre 14h00 à 16h00
Aure-sur-Mer (Ste-Honorine-des-Pertes) (Dossier sous format papier et numérique)	45 route d'Omaha Beach 14520	Lundi et Vendredi Mardi et Jeudi	10h-12h30 14h-17h 10h-12h30 14h-20h	- Mardi 22 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
Bernesq (Dossier sous format papier* ou numérique)	Le bourg 14710	Mardi	16h-19h	- Mardi 22 septembre 2020 de 14h00 à 16h00

* Lors de la permanence

Pour les autres communes, les dossiers de PLUi et d'abrogation des cartes communales seront consultables, au format numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, pendant toute la durée de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet d'Isigny-Omaha Intercom : <https://isigny-omaha-intercom.fr/amenagement-de-lespace-environnement-habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/>.

Le public pourra déposer ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- **Dans les registres d'enquête** établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commission d'enquête, disponibles dans toutes les mairies et mairies déléguées ainsi qu'au siège et aux antennes intercommunales d'Isigny-Omaha Intercom, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Dans le registre dématérialisé sécurisé** ouvert 24h/24h, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2004>
- **Par courrier électronique adressé au Président de la commission d'enquête**, à l'adresse courriel suivante : enquetespubliques@isigny-omaha-intercom.fr . Ces observations seront ensuite publiées sur le registre dématérialisé pour être consultables.
- **Par courrier postal** adressé au Président de la commission d'enquête à l'adresse du siège d'Isigny-Omaha Intercom, au plus tard le vendredi 25 septembre à 17h ;
- Aux lieux, jours et heures de permanences de la commission d'enquête précisés ci-dessus ;

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Margaux Alonso, chargée de mission PLUi à margaux.alonso@isigny-omaha-intercom.fr .

Après clôture de l'enquête, la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du plan et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du plan disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées à Madame la Présidente d'Isigny-Omaha-Intercom dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Caen.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de l'enquête publique ainsi que dans toutes les mairies faisant partie du périmètre de l'enquête et à la Préfecture du Calvados, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur le site internet d'Isigny-Omaha Intercom pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à l'adresse suivante : www.isigny-omaha-intercom.fr L'issue de l'enquête publique, le PLUi d'Isigny-Omaha Intercom, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire après avoir été présenté en conférence des maires. Les cartes communales, concernées par la procédure d'abrogation des cartes communales seront abrogées par délibération du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom après avoir été présentées en conférence intercommunale.

La Présidente,
Anne BOISSEL